# COMMUNE DE SULLENS

# Municipalité

# Préavis municipal 1/2020 au Conseil communal de Sullens

# <u>Séparatif quartier de Perroset,</u> <u>demande du crédit de construction pour le Lot 2</u>

Remplacement des collecteurs d'eaux usées et eaux claires (EU/EC), de la conduite d'eau potable, réfection de la chaussée, des trottoirs et de l'éclairage public.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

### Préambule:

Par le préavis municipal 13/2016, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit d'étude pour réaménager le quartier « de Perroset », situé entre la route de Cheseaux, la route de Mex et le chemin des Pâquis.

#### Ce réaménagement a pour but :

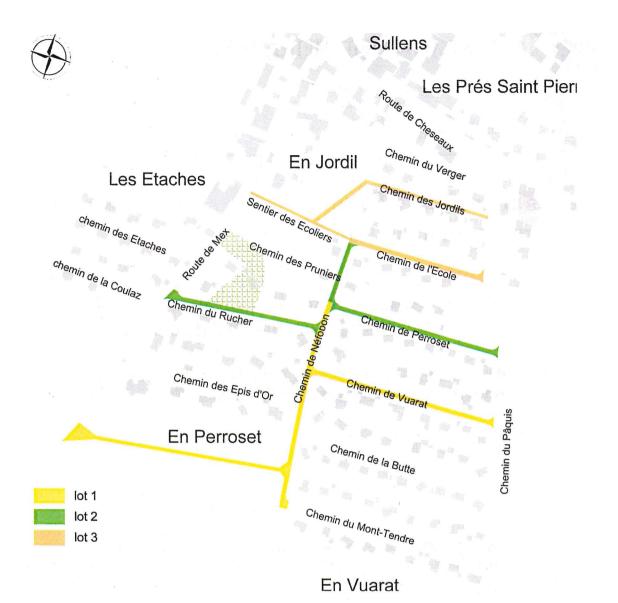
- la réalisation des collecteurs d'eaux-usées et d'eaux-claires, publics et privés, permettant la mise en séparatif du quartier conformément au PGEE
- la réalisation des équipements permettant la rénovation du réseau d'incendie, d'approvisionnement en eau potable et des services conformément au PDDE
- le remplacement de l'éclairage public
- la réfection complète de la chaussée, des trottoirs y compris des aménagements routiers.

La Municipalité a donné mandat au bureau Gérard Chevalier SA afin d'établir une étude pour les phases de l'ouvrage pour les 3 lots mentionnés ci-dessous :

- Lot n° 1 : Ch. de Néfobon, de Vuarat et parcelles agricoles CHF : 1'820'000.- soumissions

- Lot n° 2 : Ch. du Rucher, de Néfobon et de Perroset CHF : 1'970'000.- estimation

- Lot n° 3 : Ch. des Ecoliers, de l'Ecole et des Jordils CHF : 1'640'000.- estimation



Par le préavis municipal 1/2019, votre Conseil a accordé à la Municipalité un crédit de construction de CHF 1'820'000.- pour la réalisation du Lot 1

# Situation actuelle:

# Lot n° 1:

Les travaux ont débuté le 3 juin 2019 par la pose des collecteurs EU/EC sur les parcelles agricoles depuis la route de Mex ceci dans d'excellentes conditions météorologiques.

Ils se sont poursuivis par la pose des collecteurs sur le chemin de Néfobon, la pose des bordures et l'encaissement de la chaussée.









Les travaux se poursuivent au chemin de Vuarat et se termineront d'ici l'été 2020.

## Projet:

La Municipalité, toujours soucieuse d'améliorer la qualité vie dans notre village, souhaite poursuivre les travaux de réaménagement dans le quartier de Perroset avec le Lot n°2. Ce projet fait également suite à l'adhésion à la STEP de Penthaz afin de limiter la quantité d'eau claire dans les canalisations des eaux usées, de bénéficier des prix actuels de génie civil toujours très compétitifs et des taux d'intérêts exceptionnellement bas.

Ces travaux concernent la réfection complète de la chaussée, des trottoirs, la réalisation des équipements permettant la rénovation du réseau d'approvisionnement en eau potable, le remplacement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires ainsi que le remplacement de l'éclairage public.

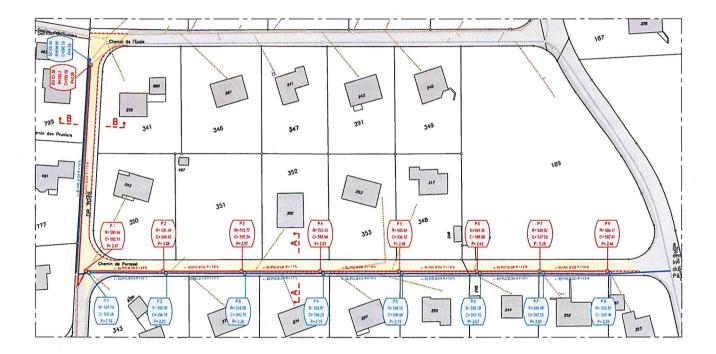
#### Descriptif:

- Construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur le chemin de Néfobon, depuis le carrefour du chemin de Perroset jusqu'au carrefour du chemin de l'Ecole, ainsi que récupération des grilles de route et des eaux de ruissellement Longueur env. 80m.
- Construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées en parallèle sur toute la longueur du chemin de Perroset, depuis le carrefour du chemin des Pâquis jusqu'au carrefour du chemin de Néfobon, ainsi que récupération des grilles de route et des eaux de ruissellement. Longueur env. 230m
- Construction des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées sur le chemin du Rucher, depuis le carrefour de la route de Mex jusqu'au carrefour du chemin de Néfobon, ainsi que récupération des grilles de route et des eaux de ruissellement. Longueur env. 155m
- Construction d'une nouvelle conduite d'eau potable en parallèle des nouveaux collecteurs sur le chemin de Perroset, puis sur la partie supérieure du chemin de Néfobon et le chemin du Rucher. Remplacement des bornes hydrantes (BH). Reprise et raccordement des conduites d'eau potable privées sur la nouvelle conduite principale. Longueur env. 500m.
- Réfection des routes de desserte existantes (couches de fondation, de base et de roulement), gabarit de 4m à 4.5 m. Surfaces env. 2'300m².

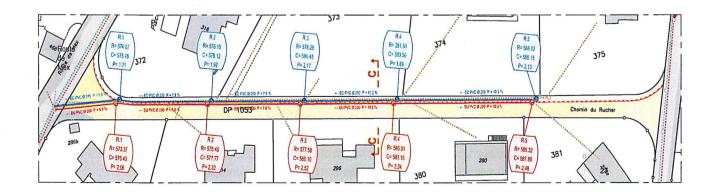
- Réfection des trottoirs franchissables de 1.70m de largeur en bordure de chaussée, avec bordures en granit chanfreinées idem Lot 1, en remplacement des trottoirs avec bords en pavés existants. Surface env. 820m2.
- Fourniture et pose de 15 nouveaux luminaires en remplacement et modernisation de l'éclairage public existant.

Conformément aux dispositions légales et selon l'art.25 de la Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), la Municipalité a soumis à l'enquête publique le dossier du lot 2, du 7 février au 9 mars 2020.

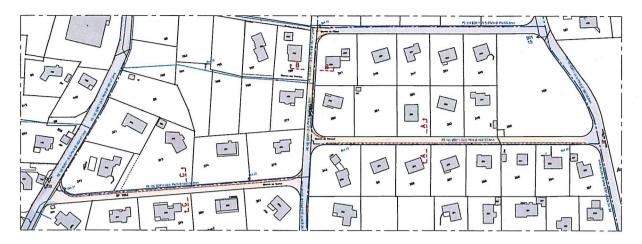
# Collecteurs EU/EC, ch. de Perroset, partie supérieur ch. de Néfobon



# Chemin du Rucher

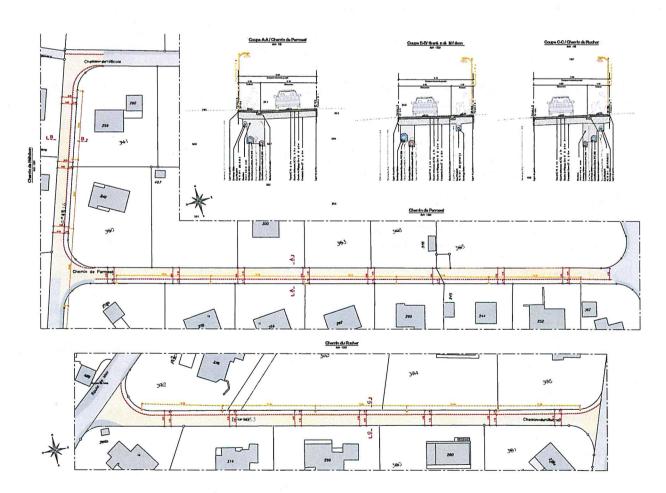


# Conduite eau potable



# Aménagements routiers

En ce qui concerne les aménagements routiers, la Municipalité désire garder la même philosophie que le lot 1 qui est en cours de réalisation au chemin de Vuarat avec des matériaux identiques (bordures et pavés granit).



# Raccordements privés:

Avec la mise en séparatif du réseau des collecteurs communaux, tous les raccordements privés aux dits collecteurs devront être mis en conformité selon notre PGEE. Notre bureau d'ingénieurs contactera chaque propriétaire afin d'établir un devis.

Conformément aux préavis municipaux et décisions du Conseil, les raccordements privés s'exécuteront parallèlement aux travaux des collecteurs publics, aux conditions suivantes :

Selon le préavis n°6/89, une participation forfaitaire (base CHF 3'500.- calculée à l'indice 2019) de CHF 5'100.- maximum par logement va à la charge des propriétaires pour les travaux de raccordement aux canalisations eaux claires et eaux usées entre l'immeuble et les canalisations publiques.

Environ 23 parcelles sont concernées. L'indice n'ayant que peu changé, ce montant reste identique.

Cette étude a abouti et nous sommes en mesure aujourd'hui de vous demander un crédit nécessaire à la réalisation des travaux précités.

La Municipalité soumet à votre approbation un crédit de construction de CHF 1'800'000.- pour la réalisation du lot 2 conformément au programme de la législature.

Cout des travaux : Lot n° 2 (tous les chiffres en CHF)

Génie civil, remplacement des collecteurs EC/EU, eau potable et éclairage public	1′085'000.00
Appareillage, pose conduite et raccordement de l'eau potable	190'000.00
Eclairage public	55'000.00
Aménagements divers, marquage, expertise chaussée, inspection vidéo, pédologue, arborisations, plantations	25′000.00
Divers et imprévus environ 10%	140′000.00
Honoraires ingénieur civil, étude et surveillance des travaux, honoraires géomètre et prestations laboratoire	175′000.00
Montant total HT	1'670'000.00
T.V.A. 7,7% arrondi à	130′000.00
Montant total TTC	1'800'000.00

#### Répartition (TTC):

Eaux usées/eaux claires	980'000
Routes	420'000
Eau potable	300'000
Eclairage public	100'000

Une demande de subvention (environ 15%) pour les travaux de remplacement des conduites d'eau potable est en cours auprès de l'ECA.

Financement	(en CHF)
Part des privés (approximatif)	100'000
Subvention	45'000
Fonds propres, emprunts en cours et emprunt à contracter	<u>1'655'000</u>
Total	1'800'000

# Charges d'exploitation annuelles :

Intérêts de la dette, estimation	30'000
Amortissement prévu sur 30 ans	<u>55'000</u>
Total	85'000

#### Tenue des charges :

Ce montant de CHF 85'000.- figurera dans le budget et ensuite dans les comptes de fonctionnement, dès 2021.

#### **CONCLUSIONS**

Vu ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous proposer, M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante:

Le Conseil communal de la commune de Sullens sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport des commissions, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

# Article 1:

La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux suivants:

o Remplacement du séparatif en Perroset, lot 2 (EU/EC/eau/route)

# Arti<u>cle 2 :</u>

O Un crédit d'investissement de CHF 1'800'000.- lui est accordé à cet effet. Ce montant sera financé par les liquidités courantes, les emprunts en cours, par un nouvel emprunt aux meilleures conditions.

#### Article 3:

A la fin des travaux, l'amortissement du crédit d'investissement mentionné à l'article 2 s'effectuera par (chiffres en CHF):

=	Subvention		45'000
=	Parts des tiers (privés)		100'000
	Investissement		1'655'000
=	Total	CHF	1'800'000

### Article 4:

La Municipalité est autorisée à porter au compte de fonctionnement dès 2021 les charges annuelles de CHF 85'000.-

# Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 février 2020

# AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:

C. Gozel



La Secrétaire :

N. Bégel

Responsable du préavis :

M. Roland Valet

Commission des finances :

M. Alain Badan, Mme Evelyne Edgar, M. Yannick Vullioud,

M. Frank Dayen, M. Eric Dubauloz

Commission ad hoc:

M. Roland Behn, M. Stéphane Bégel, M. Patrick Poncioni

Commission thématique mobilité :

Mme Danielle Simons, M. Patrice Lüthi, M. Alexander Erfani,

M. Thierry Golay, M. David Pizzotti